



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2026/2027

Depuis 2024, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a modifié la prestation de collecte des encombrants. Elle propose le retrait de vos encombrants **à domicile sur rendez-vous** à partir d'octobre 2026 à raison **d'un passage par an**. Pour prendre rendez-vous, il vous suffit :

☎ Soit d'appeler le **03 27 68 68 60** aux jours et horaires suivants :

- le lundi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30
- le mardi : 9h00 à 12h00
- le jeudi matin : 9h00 à 12h00
- le vendredi après-midi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

☎ Soit de nous retourner ce formulaire par mail à **gestion-dechets@coeur-avesnois.fr** ou à l'accueil de la 3CA.

Après inscription, le service environnement de la 3CA vous contactera pour vous proposer une date de passage chez vous et des modalités de collecte. **Merci de renseigner vos coordonnées :**

N° carte de déchetterie : _____ (Si vous n'avez pas de carte, nous vous contacterons pour vous en créer une).

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Téléphone : _____

Afin d'organiser la collecte de vos encombrants dans les meilleures conditions possibles, merci de préciser la quantité et le type de déchets à collecter sachant que le volume **maximum autorisé est de 4 m³** :

TYPE DE DECHETS	LISTE
Les fenêtres et portes (les vitres cassées ne seront pas collectées) ☐	
Les ferrailles diverses ☐	
Les déchets d'équipement électriques et électroniques (petits et gros Electroménagers...) ☐	
Le mobilier (Canapés, tables, chaises, armoires, Lavabos, baignoires...) ☐	
Divers objets usagés (vélos, poussettes, jouets, pots de fleurs...) ☐	
Bois ☐	
Cartons ☐	
Les lits, matelas et sommiers ☐	

*Seuls les objets susceptibles d'être pris facilement en charge par 2 manutentionnaires seront collectés.
Vos objets encombrants devront être déposés le jour du ramassage.*

Le collecteur se réserve le droit de refuser des encombrants au-delà de 4 m3.



Objets non collectés

- les vitres et miroirs pour des raisons de sécurité,
- les gravats,
- l'amiante et le fibro-ciment,
- les déchets verts,
- les pneus,
- les pots ayant contenu des produits polluants,
- les déchets liquides, huileux ou pâteux,
- les déchets infectieux, corrosifs ou explosifs.
- les ampoules, tubes, néons



Nous vous rappelons que nos déchetteries restent à votre disposition toute l'année pour collecter l'ensemble de vos encombrants :

⇒ A Solre-le-Château : le lundi de 14h00 à 18h30 ; les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 ; les mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 ; le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

⇒ A Avesnelles : les lundi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 ; les mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h30 ; le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00